



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation MEX 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2015-1 02/01/2015</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : organisation des examens de l'enseignement technique agricole

Destinataires d'exécution

Administration Centrale
Inspection de l'enseignement agricole
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricoles
Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : la présente note de service s'adresse exclusivement aux établissements qui utilisent le logiciel LIBELLULE pour la gestion des notes de CCF des élèves scolarisés. Pour ces établissements, l'objectif est de tester l'intégration directe des notes de CCF dans INDEXA 2.

La présente note de service s'adresse **exclusivement** aux établissements qui utilisent le logiciel LIBELLULE pour la gestion des notes de CCF des élèves scolarisés.

L'intégration directe des notes de CCF dans INDEXA2 est possible sous deux conditions :

- que les plans d'évaluation soient saisis dans LIBELLULE en amont du premier CCF, c'est-à-dire pendant le premier trimestre suivant l'entrée en formation, et après leur validation par le président-adjoint de jury ;
- que les notes de CCF soient saisies et gérées par LIBELLULE.

1/ Pour les promotions 2013/2015, dont les notes sont gérées avec LIBELLULE depuis les tous premiers CCF (début de l'année scolaire 2013/2014), la récupération des notes de CCF saisies dans LIBELLULE et leur intégration dans INDEXA2 sont possibles selon une procédure basée sur le même principe que celle des pré-inscriptions : une transmission des notes CCF par remontée directe dans INDEXA2.

Afin de détecter au plus tôt d'éventuels problèmes liés à l'identification des candidats et aux différences de cartes d'épreuves présentes dans LIBELLULE et INDEXA2, il a été prévu une remontée des données des candidats inscrits dans LIBELLULE, sans les notes, la semaine **du 12 au 16 janvier 2015**. Il s'agit d'une « remontée à blanc » des cartes d'épreuves.

En raison de modifications des versions de référentiels des baccalauréats professionnels « **Services aux personnes et aux territoires** » (SAPAT) et « **Conduite et gestion de l'entreprise hippique** » (CGEH) dans le courant de l'année 2014, dans Indexa (notamment pour l'épreuve E7), il est indispensable que tous les établissements équipés de LIBELLULE et utilisant ce logiciel pour la gestion des notes de CCF y participent cette année.

Il est fortement conseillé d'y participer également dans le cadre de la rénovation du bac techno STAV et de la nouvelle version du référentiel d'évaluation.

Les éventuels problèmes seront alors détectés et corrigés avant la remontée des notes CCF, prévue du 4 mai au 5 juin 2015.

Les modalités techniques de cette « remontée à blanc » sont définies par le CNERTA. La démarche à suivre est détaillée dans l'aide en ligne de LIBELLULE (aide accessible par la touche F1 du clavier) dans la rubrique « Quoi de neuf ».

2/ Pour les promotions 2013/2015 dont les notes n'ont pas été gérées par LIBELLULE, ainsi que pour les élèves inscrits à l'examen du BEPA, les notes de CCF seront saisies directement sur le site INDEXA2 à compter du 4 mai (date de l'ouverture du site) et jusqu'au 5 juin 2015 (minuit).

3/ Pour les promotions 2014/2016 : il est nécessaire, dès à présent, de finaliser la saisie des rubans pédagogiques si LIBELLULE est utilisé pour la gestion des notes de CCF. Pour ces élèves, aucune remontée de cartes d'épreuves ou de notes n'est prévue avant 2016.

Le Chef de la Mission d'appui au pilotage et
des affaires transversales

Le Sous-directeur des Politiques de
formation et d'éducation

Gilbert THUILLIER

Michel LEVEQUE